MINISTERE DES TRANSPORTS

PARIS, 1e 7 DEC. 1995

DIRECTION DE LA SECURITE ET DE LA CIRCULATION ROUTIERES

SOUS DIRECTION DE LA REGLEMENTATION TECHNIQUE DES VEHICULES

ARCHE DE LA DEFENSE 92055 PARIS LA DEFENSE Tél.: (1) 40.81.21.22

Monsieur le Directeur,

Pour répondre à votre demande d'homologation d'un dispositif d'échappement silencieux de remplacement :

Marque: SITO

Référence : 557 destiné aux véhicules YAMAHA 3EC (BELUGA)

Ce dispositif est également adaptable sur MBK ACTIVE.

Je vous informe, qu'en application des dispositions des Articles du Code de la Route R 70 - R 71 et R 109-2 et compte tenu du Procès-verbal de L'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 29 Novembre 1995 sous le numéro 95/9080 ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP SI 8707R5196

Le dispositif devra être revêtu de la marque d'homologation suivante : TP SI 8707R5196

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur Divisionnaire de l'industrie et des Mines

J. LECLERCQ

Monsieur le Directeur SOCIETE BACLIM 2, Chemin du Chapitre 95380 EPIAIS LES LOUVRES (FRANCE)

SITO MONTI CELLO D'ALBA (ITALIE)